RÉSUMÉ DE L'EXAMEN DU PROJET D'EDC:

Parc éolien en mer de Hai Long

Description du projet	Construction et exploitation de trois parcs éoliens en mer adjacents et d'installations auxiliaires
	dans le détroit de Taïwan.
Promoteurs du projet	Northland Power Inc. et Mitsui & Co., Ltd.
Pays	Taïwan
Catégorie du projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	Northland Power Inc.
Description des biens d'équipement et services	Transactions d'investissement direct canadien à l'étranger (IDCE)
Produit d'EDC	Financement structuré et de projets
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aaaa)	13-07-2022
Date de signature (jj-mm-aaaa)	22-09-2023

Catégorie du projet

Ce projet contribuera à la construction et à l'exploitation de trois parcs éoliens en mer adjacents (294 MW, 224 MW et 504 MW), de deux sous-stations en mer, d'une sous-station sur terre et de l'infrastructure de raccordement à un réseau (câbles d'interconnexion sous-marins, câbles d'exportation sous-marins et câbles de connexion sur terre). Compte tenu de la taille du projet et du risque de conséquences négatives importantes sur les plans social et environnemental, la transaction est considérée comme un projet de catégorie A. Vous trouverez les définitions des catégories en cliquant <u>ici</u>.

Résumé de l'examen d'EDC

EDC a étudié le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur. Un consultant indépendant en risques environnementaux et sociaux (CIRES) a été mandaté par le groupe de prêteurs pour analyser le Projet par rapport aux normes du pays d'accueil, aux Principes de l'Équateur IV (PE IV) et aux Critères de performance de la SFI (CPSFI). En parallèle, EDC a effectué une étude de comparaison semblable qui vient renforcer l'information fournie par le CIRES.

Les promoteurs du projet se sont engagés à corriger les lacunes relevées par rapport aux normes internationales au moyen d'engagements définis dans le temps, qui seront établis dans un plan d'action environnemental et social (PAES). Il n'a pas été possible de visiter le site du projet en raison des restrictions sur les déplacements dues à la COVID-19. Le CIRES a organisé une visite du site au nom des prêteurs et a fait parvenir à EDC une mise





à jour virtuelle. L'Équipe de la réussite ESG des clients prévoit d'effectuer, en parallèle avec la première visite du CIRES, une visite du site pendant la phase de suivi à long terme du projet.

EDC a conclu que, à la lumière des renseignements recueillis à ce jour et compte tenu de l'achèvement prévu du PAES conçu pour combler les lacunes relevées, le projet répond aux exigences de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et des Principes de l'Équateur applicables à des projets de catégorie A.

Résumé des principaux risques environnementaux et sociaux et facteurs d'atténuation

Le contrôle préalable d'EDC a permis de déterminer que les promoteurs du projet ont démontré une capacité adéquate à gérer leurs risques environnementaux et sociaux et ont évité et réduit les impacts de manière appropriée selon la hiérarchie d'atténuation. Le tableau ci-dessous résume les principaux risques du projet relevés ainsi que les mesures d'atténuation les plus pertinentes appliquées à chacun d'eux.

Risque principal	Principaux facteurs d'atténuation
Effets sur la biodiversité comprenant la mortalité des oiseaux (collision avec les aérogénérateurs) et la fragmentation de l'habitat des dauphins blancs taïwanais (notamment les effets cumulatifs avec les autres projets éoliens de la région).	Plan d'action exhaustif pour la biodiversité et amélioration de la gestion, la surveillance et la compensation des dommages à l'écosystème.
<u>Déplacement économique</u> résultant de l'effet que les restrictions imposées au trafic maritime pendant la construction (effet minime) et l'exploitation (effet durable) auront sur le revenu de deux associations de pêche locale.	 Signature de deux accords de rémunération avec les deux pêcheries touchées (Changhua et Penghu) et création d'un cadre de restauration des moyens de subsistance.
Écarts entre le cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux (ES) local et les pratiques exemplaires internationales de l'industrie, y compris un manquement en matière de délivrance de permis et de gestion des risques, l'absence actuelle d'un système de gestion environnementale et sociale (SGRES) dédié au projet ainsi qu'un manque de connaissances des normes environnementales et sociales internationales de la part de l'équipe locale du projet.	 Deux consultants indépendants (ERM et Mott MacDonald) ont été mandatés par les promoteurs pour aider à combler le manque de connaissances de l'équipe locale au sujet des pratiques de gestion des risques ES. Un PAES exhaustif pour corriger toute absence de conformité relevée par l'analyse comparative internationale (couvrant aussi les biens et services livrables et les échéances) et pour assurer la pleine conformité avec les normes ES internationales a été défini par le CIRES au deuxième trimestre de 2022, a été examiné et amélioré par les prêteurs, et a été accepté par les promoteurs du Projet.

Documentation examinée :

Voici une liste indicative des principaux documents examinés, conformément à la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale actuelle :

- 1. Rapport de contrôle préalable relatif aux incidences environnementales et sociales de K2M
- 2. Rapport d'avancement du PAES (novembre 2022, mars 2023)
- 3. Présentation non technique
- 4. Code de conduite et d'éthique commerciale de Northland Power
- 5. Code de conduite des fournisseurs de Northland Power
- 6. Politique environnementale
- 7. Politique sur la santé et la sécurité
- 8. Plan d'intervention d'urgence
- 9. Exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour les sous-traitants
- 10. Exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour les employés
- 11. Plan de gestion en matière de santé, de sécurité et d'environnement
- 12. Plan d'action sur la biodiversité
- 13. Plan de mobilisation des parties prenantes
- 14. Évaluation des risques liés aux changements climatiques
- 15. Examen des atteintes aux droits de la personne
- 16. Cadre de restauration des moyens de subsistance
- 17. Évaluation des effets cumulatifs
- 18. Évaluation de l'habitat essentiel
- 19. Questionnaires remplis par l'analyste financier agréé (CFA) et le conseiller financier professionnel (CFP)
- 20. Évaluation d'EDC à l'aide de l'outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT) et des habitats essentiels à Hai Long

Autres documents justificatifs et sources d'information pertinents :

- Présentation de la visite du site de K2M
- 2. Outil de suivi des questions de contrôle préalable
- Appels hebdomadaires intensifs pour les séances de questions-réponses avec les représentants des questions environnementales et sociales de Northland Power Inc. (NPI), des organismes de crédit à l'exportation (OCE), du CIRES et de Hai Long

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale utilisées par EDC (en plus des exigences du pays d'accueil)

 Norme de performance 1 : Système d'évaluation et de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux

Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
 Norme de performance 3 : Prévention et atténuation de la pollution
 Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
 Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire

• Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

• Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

Lorsque nécessaire, EDC a également examiné les aspects pertinents des Lignes directrices générales de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité, des Lignes directrices d'EDC sur l'énergie éolienne et des Lignes directrices d'EDC en matière de transport et de distribution d'électricité.